

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1025^e
SÉANCE**

Vendredi 7 octobre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Déclarations générales (suite)</i>	25

Président: M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. PADILLA (Philippines) exprime l'espoir que les recommandations de la Deuxième Commission permettront à l'Assemblée générale de prendre des mesures qui contribuent à la paix et à la stabilité mondiales. Venant d'une région en proie au conflit armé, sa délégation s'inquiète vivement de la tendance à la dislocation des systèmes socio-économiques qui se manifeste dans le monde. Les progrès fantastiques de la science et de la technique ne semblent guère bénéficier à la grande masse de l'humanité; le taux de la croissance économique n'augmente pour ainsi dire pas, et la situation est encore aggravée par l'explosion démographique; le mécontentement s'accroît dans les pays en voie de développement qui doivent d'urgence s'assurer une économie viable non seulement pour assurer leur existence, mais aussi pour garantir leur nouvelle indépendance politique à l'égard de leurs anciens maîtres coloniaux.

2. Le concept d'un monde unifié, sur lequel se fonde l'Organisation des Nations Unies, ne peut être réalisé sans une coopération entre pays développés et pays en voie de développement en vue du progrès économique et social de tous les peuples du monde. Il faut donc que les organes et institutions des Nations Unies s'efforcent de réduire le fossé grandissant entre les pays qui sont excédentaires et ceux qui sont déficitaires.

3. L'un des moyens les plus efficaces d'atteindre cet objectif est de faire en sorte que les produits de base des pays pauvres et en voie de développement aient accès, sans barrières douanières superflues, aux marchés mondiaux, qui sont sous l'influence, sinon sous le contrôle, des pays riches et industrialisés. Il faut également que les pays en voie de développement, pour accroître les recettes en devises si nécessaires à l'équilibre de leur balance des paiements, soient assurés de prix équitables et stables pour leurs produits primaires. Certes, ces prix sont sujets à la loi de l'offre et de la demande, mais un peu de compréhension de la part des pays riches pourrait atténuer les fluctuations excessives, et ces pays pourraient en tout cas s'abstenir de fixer les prix par décision concertée et de déterminer ainsi les recettes en devises des pays exportateurs. Le marché mondial subit la loi des acheteurs lorsqu'il

s'agit des matières premières, et notamment des produits agricoles, mais celle des vendeurs lorsqu'il s'agit des produits manufacturés dont les consommateurs vivent, pour les deux tiers, dans des pays peu développés et déficitaires; c'est ainsi qu'entre 1953 et 1963, alors que le volume des échanges de produits primaires a augmenté de 5,3 p. 100 et celui des articles manufacturés de 6,8 p. 100, les prix des premiers sont tombés de 4 p. 100 et ceux des seconds ont monté de 8 p. 100. En raison du bas prix de leurs matières premières, de la charge que représente le service de leur dette, qui absorbe une grande partie de leurs recettes en devises, et des dépenses élevées que représentent les frais de transport, de banque et d'entrepôt, la vente des produits primaires des pays en voie de développement suffit à peine à couvrir les coûts de production. Pourtant, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) a montré que les grandes nations commerciales continuent de conclure avec les pays en voie de développement des accords commerciaux fondés sur des considérations de politique plutôt que sur des considérations rationnelles de profit mutuel.

4. Malgré l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le cacao, l'UNCTAD doit poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'accords mutuellement profitables qui assureraient des prix équitables et rémunérateurs aux produits primaires et manufacturés, comme le cacao, exportés par les pays en voie de développement et, pour citer quelques produits intéressants les Philippines, la noix de coco ainsi que les broderies et autres articles artisanaux. Les pays industrialisés doivent, s'il le faut, sacrifier certains de leurs intérêts au nom d'un ordre économique international plus équitable et plus stable. La croissance économique des pays pauvres dépend en effet presque essentiellement de l'appui des pays riches; ils leur vendent leurs produits primaires, et ces exportations sont souvent entravées par des mesures discriminatoires et protectionnistes ainsi que par l'emploi croissant de produits synthétiques; ils leur achètent leurs biens de consommation, et notamment les machines et le matériel, dont les prix ne cessent d'augmenter; enfin ils s'adressent à eux pour obtenir des prêts en vue du développement qui ne leur sont souvent accordés qu'à court terme et à un taux d'intérêt élevé et liés à des projets déterminés.

5. Il faut donc espérer que les conditions du financement destiné au développement seront bientôt libéralisées. En outre, pour accélérer le courant des capitaux à destination des pays en voie de développement, il conviendrait, selon la délégation philippine, que le Secrétariat de l'ONU devienne un centre d'in-

formation en matière d'investissements dans le monde, en recueillant, à l'intention des pays en voie de développement, des données sur les sources de financement publiques et privées et, à l'intention des pays développés, des renseignements sur les programmes des pays en voie de développement et sur les avantages qu'ils offrent aux investisseurs.

6. La délégation philippine est heureuse de voir figurer à l'ordre du jour la question du tourisme (point 53). Le tourisme et les voyages internationaux représentent en effet une source importante de devises pour un grand nombre de pays, mais il conviendrait d'étudier les disparités qui existent entre les tarifs de transport aérien, les itinéraires des lignes maritimes et les pratiques commerciales; il faudrait aussi chercher le moyen d'aider les industries maritimes des pays en voie de développement et de faire admettre leurs compagnies maritimes dans les conférences dont relève leur région.

7. La création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est un motif de satisfaction. Elle permettra de coordonner toutes les activités dans ce domaine et encouragera notamment la création d'industries orientées vers l'exportation, ainsi que celle d'industries de remplacement des importations et de production des engrais. M. Padilla ne doute pas que tous les organes de l'ONU et les institutions spécialisées prendront les mesures nécessaires pour collaborer avec l'ONUDI.

8. Il espère que l'ONUDI, acceptant l'offre du Gouvernement indien, s'installera en Asie, continent qui, depuis quelques mois, joue un rôle important dans la coopération économique mondiale: le Japon s'est solennellement engagé à consacrer 1 p. 100 de son revenu national à l'aide aux pays en voie de développement — objectif que seule la France a atteint jusqu'ici parmi les pays occidentaux; le projet relatif au bassin du Mékong progresse régulièrement malgré le conflit qui règne dans cette région; la Banque asiatique de développement vient de s'installer à Manille, et la deuxième session de l'UNCTAD doit se tenir à New Delhi. Tout cela est conforme au principe de la décentralisation des activités économiques et sociales de l'ONU. Dans le même esprit, l'Association de l'Asie du Sud-Est, centre de coopération économique, sociale et culturelle entre la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines, vient de reprendre ses activités, et neuf pays d'Asie et de la région du Pacifique sont récemment convenus de créer le Conseil pacifique de l'Asie (Asian and Pacific Council), organisation consultative destinée à resserrer les liens de coopération économique, technique et culturelle entre ses membres.

9. Chacun sait que le développement économique et le progrès social sont étroitement liés, et l'Iran vient d'en donner un exemple en versant à l'UNESCO, pour la campagne d'alphabétisation, la somme de 700 000 dollars, équivalant à une journée de ses dépenses militaires. La Deuxième et la Troisième Commission de l'Assemblée générale ont donc la responsabilité commune d'assurer le développement économique et social équilibré et de chercher à résoudre des problèmes tels que l'explosion démographique, l'insuffisance de la production alimentaire, le développement communautaire et l'urbanisme.

10. En terminant, M. Padilla tient à adresser un nouvel appel aux pays hautement développés pour qu'ils se penchent avec sympathie sur les problèmes des pays en voie de développement et revisent leurs politiques commerciales et autres afin d'assurer la croissance économique des pays récemment indépendants, qui est indispensable à la paix et au progrès du monde. La réciprocité des relations commerciales, principe valide entre deux pays de situation économique comparable, joue en fait contre les pays en voie de développement, qui ne disposent ni des capitaux ni des connaissances techniques nécessaires pour se trouver sur un pied d'égalité avec leurs partenaires industrialisés. Il est donc regrettable et surprenant que, tout en protestant de leur sympathie à l'égard des pays en voie de développement, beaucoup de nations développées se soient prononcées contre les principes généraux recommandés par l'UNCTAD ou se soient abstenues lors du vote, car les politiques restrictives de ces pays sont non seulement nuisibles aux pays en voie de développement mais risquent, en réduisant le pouvoir d'achat de ceux-ci, de diminuer leurs propres exportations. Le monde ne peut survivre si les deux tiers de sa population demeurent enfermés dans la pauvreté et la misère, et les pays riches ne peuvent assurer sa paix et sa prospérité qu'en aidant les pays en voie de développement à réaliser leur indépendance économique.

11. M. RAHNEMA (Iran) note l'importance que revêtent les travaux de la Deuxième Commission dans le processus de décolonisation, l'indépendance nationale des pays en voie de développement, qu'ils l'aient acquise récemment ou de longue date, ne pouvant être réellement assurée sans un processus parallèle de "décolonisation économique".

12. Au cours de la quarante et unième session du Conseil économique et social, la situation économique mondiale a été, pour la première fois, examinée par un Conseil élargi qui comptait une majorité importante de pays en voie de développement et était présidé par un jeune diplomate d'un pays souvent cité en exemple en raison de la lutte qu'il a menée pour son indépendance et de la coopération libre et intelligente qu'il a su établir avec l'ancienne puissance administrante. Le succès de cette session s'explique par deux faits saillants: l'action solidaire et lucide du groupe des pays en voie de développement, qui leur a permis d'amorcer un dialogue constructif avec les représentants des pays développés, et les efforts sincères déployés par certains de ces représentants pour dépasser des positions qui doivent souvent leur rigidité à l'existence de structures socio-économiques toutes-puissantes, afin de réaliser les compromis souhaitables. La résolution 1183 (XLI) sur le financement du développement a été le résultat le plus fructueux de cette recherche franche de solutions nouvelles.

13. Sans parler des résolutions importantes que le Conseil a adoptées, ses délibérations ont jeté de nouvelles lumières sur les faiblesses et le déséquilibre dangereux de l'économie mondiale. Elles ont mis l'accent sur la perte de vitesse de l'aide internationale et sur les problèmes, aussi bien anciens que nouveaux, qui assaillent les pays en voie de

développement; elles ont indiqué que seul un miracle pouvait renverser la tendance de la situation de ces pays à se détériorer, mais elles ont également fait ressortir que, pour résoudre le problème, il suffisait de le vouloir puisque, comme l'a dit le Secrétaire général, les gouvernements des pays développés comme ceux des pays en voie de développement ont les moyens de mettre un terme au marasme. Le revenu national des premiers s'accroît en effet à un rythme sans précédent, et les seconds ont commencé à mobiliser leurs ressources humaines et économiques pour contribuer à leur propre développement. Pourquoi, dès lors, le marasme ne fait-il que s'aggraver? Certains en rejettent le blâme sur l'impatience et l'incompétence des peuples en voie de développement; d'autres, au contraire, sur l'impérialisme et le néo-colonialisme, qui chercheraient à imposer au monde un ordre économique périmé inconciliable avec le développement des secteurs sous-développés. Bien des opinions se situent entre ces deux pôles, mais chacun s'accorde à reconnaître le danger du fossé qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres, ainsi que l'insuffisance de l'aide fournie aux seconds par les premiers; pourtant, on ne s'efforce pas assez de poser le problème dans une perspective dynamique du développement à l'échelle globale. Selon la délégation iranienne, en effet, les intérêts qui sont à la base des contradictions présentes et semblent difficiles à concilier pourraient se rencontrer dans le cadre d'une conception dynamique et nouvelle de l'ordre économique mondial.

14. L'économie mondiale, si l'on évalue son rendement en fonction de ce que les progrès de la technique et de l'organisation devraient lui permettre de réaliser, présente toutes les caractéristiques d'une économie sous-développée au sens académique du terme. Elle se compose d'unités dont les buts diffèrent, dont les relations sont à sens unique et dont les moins développées dépendent de décisions extérieures alors que les plus développées ne constituent que des flots de prospérité dans l'océan du sous-développement; elle se caractérise par un gaspillage flagrant des ressources économiques et humaines, les grandes masses de travailleurs ne participant pas à l'effort général de développement, et par l'absence de toute conception rationnelle de la croissance économique générale. Ainsi, mise à nu, l'économie mondiale révèle des aspects gênants dont il est essentiel de tenir compte pour l'examen des grandes questions qui se rattachent à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Tant que les structures de cette économie demeurent insuffisantes pour mettre pleinement en valeur les ressources matérielles et humaines existantes, c'est-à-dire tant que l'économie mondiale reste sous-développée, il est impensable de réaliser l'objectif d'une société universelle évoluant dans la paix et la démocratie conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

15. Face aux progrès techniques, l'outrage du sous-développement a déjà fait naître une philosophie amère qui triomphe sur une grande partie du continent asiatique et oppose à ce qu'elle appelle "l'hypocrisie de la coopération internationale" le concept de la lutte strictement autonome; si ce concept venait, grâce à ses résultats parfois spectaculaires, à ébranler la

conscience de ceux qui risquent d'être condamnés à la stagnation au nom de la coopération internationale, ce serait la fin de ce que les Nations Unies ont si patiemment tenté de construire ensemble. Il faut que la lutte des pays en voie de développement s'insère dans le cadre général de la lutte contre le sous-développement global et en faveur d'une économie mondiale productive et dynamique dont l'expansion ne serait limitée que par les frontières de la connaissance humaine.

16. De même, la Décennie des Nations Unies pour le développement ne doit pas être considérée — elle ne l'est que trop souvent — comme une opération de "sauvetage" des régions nécessiteuses, ni l'aide extérieure comme une charité. Pour avoir un effet salubre et durable, cette aide doit être étroitement associée aux efforts des pays bénéficiaires, car un simple transfert de fonds des secteurs riches vers les régions pauvres, réalisé sans conception à long terme du développement global, se ferait aux dépens de tous les peuples, développés et en voie de développement. Mais, en revanche, il ne faut pas oublier que les jeunes nations se heurtent à des obstacles que la première session de la Conférence sur le commerce et le développement a définis et que les pays aujourd'hui industrialisés n'ont jamais connus lors de leur "décollage économique"; c'est à ces derniers qu'il appartient de faire un effort pour éliminer ces obstacles, et l'on peut regretter, à cet égard, que les principes et recommandations de l'UNCTAD tardent tant à être mis en œuvre.

17. Deux points de l'ordre du jour intéressent tout particulièrement la délégation iranienne. Il s'agit tout d'abord de la question de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement (point 44), qui est très sommairement traitée aux paragraphes 613 à 617 du rapport du Conseil économique et social (A/6303) et dont l'examen approfondi semble malheureusement se heurter à une sorte d'apathie qui serait due au fait que, dit-on, cette question ne saurait être sérieusement étudiée avant que l'accord ne se soit fait à la Commission du désarmement. La délégation iranienne ne partage pas cette opinion et estime que, quelle que soit la position des grandes puissances à l'égard du désarmement, la Deuxième Commission pourrait étudier les aspects multiples des rapports que l'on peut établir, sur le plan du développement, entre les ressources et dépenses militaires, d'une part, et les objectifs de la croissance accélérée, d'autre part, et qu'elle pourrait envisager de nouvelles possibilités d'action. Un tel débat, certes, aboutirait peut-être à la conclusion qu'il est préférable d'éliminer ce point de l'ordre du jour de la Deuxième Commission pour en confier l'étude à la Commission du désarmement, mais il pourrait peut-être aussi ouvrir des perspectives nouvelles. En Iran, par exemple, l'initiative du souverain a permis de favoriser l'exécution des programmes de développement tout en maintenant le potentiel militaire au niveau minimum requis par la défense nationale. Tout d'abord, l'équivalent d'une journée de dépenses a été prélevé sur le budget de l'armée au bénéfice de la campagne mondiale d'alphabétisation. Mais en second lieu, et surtout, les structures militaires ont été, grâce à la constitution des armées du savoir, de l'hygiène et du développement, mises

au service du progrès socio-économique. Les expériences de cette nature valent la peine d'être étudiées sur le plan national et, le cas échéant, sur le plan international, et la Deuxième Commission pourrait s'en charger même si elle renvoyait à la Commission du désarmement la question spécifique qui figure pour le moment à son ordre du jour; elle pourrait aussi examiner l'ensemble du problème sous une rubrique plus vaste telle que, par exemple, "l'affectation des ressources libérées par le désarmement ou empruntées aux structures de défense".

18. Quant à la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (point 47), la délégation iranienne tient à attirer l'attention sur la résolution 1128 (XLI) du Conseil économique et social. Répondant à l'appel de l'Iran, qui a déjà versé au fonds spécial de l'UNESCO les 700 000 dollars correspondant à une journée de ses dépenses militaires, le Mali et la Côte d'Ivoire ont à leur tour contribué à ce fonds. Tout en estimant que la solution idéale consisterait à l'alimenter au moyen des ressources libérées par le désarmement, la délégation iranienne comprend les difficultés que cette solution soulève pour certains pays et elle souhaite que la Commission examine toutes les formules possibles pour réunir les 4 à 5 milliards de dollars nécessaires pour supprimer l'analphabétisme, tâche indispensable tant au point de vue économique qu'au point de vue social et humain.

19. Pour conclure, M. Rahnema exprime l'espoir que le dialogue si heureusement amorcé à la dernière session du Conseil économique et social se poursuivra de façon plus constructive encore à la Deuxième Commission afin de donner un contenu réel à ce que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a appelé "un système d'engagements mutuels", qui est la condition de toute véritable coopération internationale.

20. M. MIROCHNITCHENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que la vingt et unième session de l'Assemblée générale coïncide avec une détérioration inquiétante de la situation internationale. Après avoir rappelé les objectifs de l'Organisation dans les domaines économique et social définis dans la Charte des Nations Unies, il dit que des centaines d'organes économiques et sociaux ont été établis et de nombreuses résolutions adoptées au cours des 20 dernières années pour s'acquitter de ces tâches. Un grand nombre de ces décisions sont progressistes et visent notamment à renforcer l'indépendance économique des jeunes Etats et le secteur public de leurs économies, à modifier, grâce à l'industrialisation, les structures économiques et sociales périmées qu'ils ont héritées du colonialisme, à former des cadres techniques nationaux, etc.

21. Néanmoins, la situation dans cet important domaine des relations internationales non seulement demeure anormale, mais s'est même aggravée. Les deux tiers de l'humanité souffrent toujours de la faim et de la maladie. La production et la consommation par habitant des pays en voie de développement est de 20 à 40 fois inférieure à celle des pays industrialisés. L'économie mondiale tout entière et le développement de la collaboration économique internationale subissent de plus en plus les conséquences néfastes de la guerre d'agression déclenchée par les

Etats-Unis en Asie du Sud-Est. L'intensification de la guerre menée au Viet-Nam provoque la destruction des fruits du labeur pacifique des peuples, l'extermination de milliers d'êtres humains, et sape le développement économique de nombreux pays.

22. La politique d'agressions militaires fait que d'importantes décisions de l'ONU dans les domaines économique et social restent lettre morte; elle entraine l'augmentation des dépenses militaires dans une série d'autres pays et foule aux pieds la Charte des Nations Unies.

23. Il ressort d'une analyse de la situation économique mondiale que le prétendu "boom" que connaissent certaines puissances occidentales, et au premier chef les Etats-Unis, repose dans une grande mesure sur la militarisation croissante de l'économie et une course aux armements effrénée. Il n'est guère étonnant dans ces conditions que le développement économique soit malsain et irrégulier et provoque des distorsions et des déséquilibres dans différents secteurs de l'économie. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on examine des phénomènes tels que le renouvellement accéléré du capital fixe, la croissance de la demande, les interventions accrues des pouvoirs publics dans les processus économiques et l'aggravation des tendances inflationnistes. La militarisation de l'économie de certaines puissances occidentales entrave le développement régulier du commerce international et renforce l'instabilité de l'économie mondiale tout entière. La militarisation, comme le reconnaît le rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale du développement^{1/}, constitue également le principal obstacle à l'indépendance économique des pays en voie de développement. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation soviétique, l'ONU et les institutions spécialisées doivent, lorsqu'elles examinent la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, mettre davantage l'accent sur les effets nuisibles des aventures militaires des puissances impérialistes et de la militarisation de leur économie sur la situation économique mondiale et la croissance économique des pays en voie de développement.

24. En effet, la situation économique de ces pays n'incite guère à l'optimisme. La pénurie extrême de ressources financières, l'augmentation de la dette extérieure ainsi que les problèmes relatifs à l'accumulation et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources continuent d'être une source de graves difficultés pour ces pays. Bien entendu, la réussite dans ce domaine est fonction de la structure économique-sociale de chaque Etat et de ses options politiques. Certains pays en voie de développement ne se sont pas encore attaqués, pour résoudre ces problèmes, à la liquidation des déséquilibres hérités du colonialisme ou créés par les tendances néo-colonialistes. Les pays en voie de développement exigent à juste titre la transformation d'une division internationale du travail périmée. Ils s'insurgent en

^{1/} Rapport annuel, 1964-1965 (Washington [D.C.]), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet au 31 décembre 1965. Communiqués par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous les cotes E/4129 et E/4129/Add.1 à E/4130/Add.1.

particulier contre les termes de l'échange défavorable qui leur sont encore imposés par les monopoles des grandes puissances impérialistes, l'instabilité des cours des matières premières qui en résulte, les tarifs douaniers élevés des pays industriels et la tendance de ces derniers à exporter en franchise les produits industriels vers les pays en voie de développement. Il importe de bien se rendre compte que les bénéfices colossaux et croissants réalisés par des sociétés occidentales, qui constituent un poste important des balances des paiements de nombreux pays capitalistes, neutralisent le courant des nouvelles ressources fournies aux pays en voie de développement sous forme d'assistance et d'investissements.

25. Le Secrétariat de l'ONU, en dépit des résolutions adoptées, continue à ignorer, ou presque, le problème de la fuite des capitaux des pays en voie de développement et préfère, pour des raisons faciles à comprendre, étudier scrupuleusement les courants de capitaux à destination de ces pays. M. Mirochnitchenko tient à souligner à ce propos que les pays socialistes ne sont en rien responsables de la situation économique difficile des pays en voie de développement. Il est par conséquent absurde de classer dans la même catégorie des pays "riches" les Etats socialistes et les puissances coloniales lorsqu'il est question de compenser les préjudices causés par le colonialisme et l'activité des monopoles capitalistes.

26. L'industrialisation est l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre le retard économique et la dépendance des pays en voie de développement. La délégation soviétique note avec satisfaction que la production industrielle de ces pays a progressé au cours de ces dernières années. Mais ce n'est là qu'un premier pas; leur part dans la production industrielle mondiale n'a malheureusement pas varié. Il est naturel qu'un grand nombre d'entre eux s'efforcent, pour hâter leur industrialisation, de tirer activement parti de l'ONU et des organismes qui lui sont associés. Le représentant de l'Union soviétique exprime l'espoir que la création de l'ONUDI et l'organisation du Colloque international sur le développement industriel contribueront à l'expansion de la production industrielle mondiale. L'ONUDI ne pourra s'acquitter de cette tâche que si elle s'attache à élargir la coopération internationale, grâce, notamment, à l'échange de renseignements et de données d'expérience. Elle devra veiller en particulier à aider les pays en voie de développement à créer des industries nationales reposant avant tout sur le secteur public de l'économie.

27. En raison de la création de l'ONUDI, il faudra apporter des modifications importantes au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La direction du Programme devra renoncer à son attitude négative envers l'augmentation de l'assistance technique à l'industrialisation. Les ressources et moyens qu'elle y consacre sont très insuffisants. En 1965, les investissements dans l'industrie au titre du PNUD ont été nettement inférieurs à ceux de 1964. Le nombre de bourses octroyées dans le domaine du développement industriel a également diminué. Or, les ressources non mobilisées du Programme s'élevaient au début du présent exercice à 403 millions

de dollars. Les contributions versées par l'Union soviétique ne sont pas, elles non plus, pleinement utilisées. Il faut mettre fin à cette situation anormale. Les ressources du Programme doivent quitter les coffres-forts des puissances occidentales et être mises au service du développement industriel.

28. Abordant la question d'un fonds d'équipement des Nations Unies, le représentant de l'Union soviétique rappelle que, lors de la vingtième session de l'Assemblée générale, sa délégation s'est prononcée en faveur de la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un Programme des Nations Unies pour le développement. Elle estime toujours que la création d'un fonds d'équipement doit être effectuée sur la base d'une transformation progressive du Fonds spécial et, partant, du PNUD dont le Fonds spécial est à l'heure actuelle un des éléments.

29. La délégation soviétique constate avec satisfaction un renouveau de l'activité de l'ONU dans le domaine de la planification. Elle espère que le Comité de la planification du développement contribuera à la solution des problèmes que pose le développement industriel. L'Union soviétique est prête, pour sa part, à mettre l'expérience qu'elle a acquise dans ce domaine à la disposition des pays en voie de développement.

30. Le progrès économique et social des pays en voie de développement est intimement lié à la réalisation de réformes agraires démocratiques. Une agriculture arriérée entrave le développement industriel dont elle est à de maints égards le fondement. La question des réformes agraires démocratiques, malgré son actualité, figure de moins en moins souvent à l'ordre du jour des organes économiques des Nations Unies. C'est une situation anormale, et il importe d'y mettre un terme. L'Union soviétique est disposée en ce qui la concerne à mettre son expérience concernant la réforme agraire et d'autres problèmes de la production agricole à la disposition des pays intéressés, par exemple en organisant des colloques et des visites, en offrant des bourses d'études et en prenant d'autres mesures multilatérales ou bilatérales.

31. L'analyse de la situation économique des pays en voie de développement montre également que tous les problèmes posés par leur croissance sont directement liés à la question de la souveraineté de ces pays sur leurs ressources naturelles. On constate cependant dans ce domaine une nette tendance à remplacer la question de la souveraineté par celle de l'intensification du courant de capitaux privés et de garanties spéciales qu'il conviendrait de leur accorder. La délégation soviétique a toujours estimé que les relations avec les jeunes Etats doivent être fondées sur le respect de leur souveraineté, l'égalité des droits et le principe des avantages mutuels. Elle s'opposera résolument aux compromis et aux demi-mesures en ce qui concerne cette question de principe.

32. L'Union soviétique partage l'inquiétude des pays en voie de développement au sujet de la détérioration des termes de l'échange, du déficit croissant de leur balance des paiements et des mesures discri-

minatoires de plus en plus nombreuses appliquées par certains pays capitalistes développés. Qui plus est, certaines puissances occidentales refusent d'appliquer la clause de la nation la plus favorisée aux pays socialistes ou pratiquent la discrimination politique, le blocus et le boycottage.

33. Une telle politique commerciale est bien entendu en contradiction flagrante avec la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et les principes approuvés par la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Certaines puissances occidentales entravent la mise en œuvre des décisions de la Conférence par le Conseil du commerce et du développement. Il est indispensable de leur enjoindre de renoncer à cette attitude négative et de se ranger à l'avis de la majorité.

34. L'Union soviétique qui attache une grande importance à l'application des décisions de l'UNCTAD continue à développer et à renforcer ses relations commerciales avec les autres pays. Elle occupe pour ce qui est du volume des échanges commerciaux — près de 16,4 milliards de dollars en 1965 — la cinquième place dans le monde. Ses échanges avec les pays en voie de développement se sont considérablement intensifiés en 1965. Le rythme de croissance de ses échanges avec ce groupe de pays est plus rapide que celui de son commerce global. C'est ainsi qu'elle entend contribuer dans la pratique à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence. Les accords commerciaux conclus avec le Pakistan et le Brésil prévoient en outre la fourniture par ces pays de produits manufacturés et semi-manufacturés, ce qui est également conforme à l'une des recommandations importantes de la Conférence. De 1955 à 1965, le nombre de pays en voie de développement ayant conclu des accords de coopération économique et technique avec l'Union soviétique est passé de 2 à 29. Dans le cadre de ces accords, l'URSS aide ces pays à construire 600 usines dans tous les secteurs de l'économie (sidérurgie, construction mécanique, industrie légère et alimentaire, agriculture, centrales électriques, etc.); 170 usines construites avec l'assistance technique de l'Union soviétique fonctionnent déjà. L'Union soviétique a pris l'initiative de toute une série de propositions visant à défendre les intérêts économiques des pays en voie de développement. Une de ces propositions prévoit l'intensification des efforts en vue de stabiliser les cours de matières premières grâce à la conclusion d'accords de stabilisation appropriés. Elle élargit également ses relations avec les pays capitalistes développés et les pays socialistes, en particulier avec la République démocratique allemande. M. Mirochnitchenko souligne à ce propos qu'il est regrettable que ce pays ne participe toujours pas aux activités de l'UNCTAD. La Conférence sur le commerce et le développement, qui gagnerait à être universelle, devrait s'attacher avant tout, lors de sa deuxième session, à consolider les résultats positifs de la première session.

35. L'année 1966 est la première du nouveau plan quinquennal soviétique, qui prévoit une augmentation du revenu national de l'ordre de 38 à 41 p. 100, la production industrielle augmentant de 50 p. 100 environ et la production agricole de 25 p. 100. L'accroissement du revenu par habitant sera de l'ordre de

30 p. 100. Le nouveau plan a pris un bon départ, et les objectifs fixés pour le premier semestre de 1966 ont été dépassés. L'Union soviétique a procédé en 1966 à une réforme de l'économie nationale consistant, pour l'essentiel, dans l'introduction de nouvelles méthodes de planification et de nouveaux stimulants économiques. Cette réforme a été rendue nécessaire par l'expansion considérable des potentiels de production. Tout en maintenant la direction planifiée centralisée de tous les aspects importants du développement économique du pays, le nouveau système élargit considérablement la marge d'initiative et l'autonomie des entreprises. L'économie soviétique est fondée sur la propriété collective des moyens de production, et il ne saurait être question d'une "restauration du capitalisme" invoquée par ceux qui prennent leurs désirs pour des réalités. Le but de la réforme est d'utiliser d'une manière plus souple et plus efficace les mécanismes de la production marchande propres au socialisme et de renforcer ainsi les rapports de production socialistes. Le nouveau plan vise également à améliorer la planification agricole et à élever les taux de croissance de l'agriculture et de l'industrie des biens de consommation.

36. En conclusion, le représentant de l'Union soviétique souligne à nouveau que, dans le domaine économique, le danger principal est à l'heure actuelle constitué par le néo-colonialisme sous toutes ses formes et le militarisme des puissances impérialistes. L'ONU doit sans délai entreprendre la lutte contre ces phénomènes. Tout doit être fait pour assurer l'application des décisions de l'Organisation dans les domaines économique et social et contraindre les Etats impérialistes à respecter les dispositions de la Charte. Les instruments de la coopération économique ne doivent pas se transformer en moyens de pression politique. L'Union soviétique fera quant à elle tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la coopération économique internationale dans le cadre des Nations Unies et appuiera toutes les mesures tendant à défendre l'indépendance économique des jeunes Etats.

37. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, s'élève contre l'assertion du représentant de l'URSS selon laquelle les Etats-Unis auraient déclenché la guerre au Viet-Nam. La Deuxième Commission n'est d'ailleurs pas l'enceinte qui convient pour un débat à ce sujet. Tous ceux qui ont entendu le représentant des Etats-Unis à l'Assemblée générale (1412ème séance plénière) savent que les Etats-Unis sont désireux d'aboutir à un règlement pacifique au Viet-Nam. Mais la paix ne peut être obtenue unilatéralement, il faut que les deux parties y contribuent en acceptant d'engager des négociations pour trouver une issue raisonnable et honorable au conflit, ce qui permettrait de consacrer au développement toutes les ressources utilisées à la guerre. Tous les Etats ont le devoir de contribuer à l'établissement de la paix: il est impossible de ne demander qu'à une seule partie de céder. Les Etats-Unis accueilleront favorablement tout ce qui pourrait mener à des négociations.

38. M. MIROCHNITCHENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, souligne que la Deuxième Commission ne peut pas

traiter dans l'abstrait de la normalisation et du développement de la coopération économique internationale sans tenir compte de la situation concrète du monde. La guerre d'agression menée au Viet-Nam par les cercles militaristes des Etats-Unis cause un préjudice grave non seulement au peuple vietnamien, victime de l'agression, mais aussi à l'économie mondiale, à son développement, à la normalisation des échanges internationaux, à la solution des problèmes de la croissance économique des pays en voie de développement. L'agression et la guerre ne sont pas compatibles avec les objectifs de la coopération économique. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique ont à maintes reprises prétendu qu'ils étaient disposés à rechercher une solution politique au Viet-Nam; mais ces déclarations sont contredites par l'intensification constante de la guerre. La prétendue initiative pacifique des Etats-Unis n'est en réalité qu'une manœuvre diplomatique visant à désorienter l'opinion publique mondiale et à préparer une nouvelle intensification de la guerre contre le peuple vietnamien. Le Gouvernement soviétique condamne catégoriquement l'agression américaine au Viet-Nam et exige qu'il y soit mis fin. Il appuie pleinement le programme du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam pour le règlement du conflit, programme conforme aux accords de Genève de 1954. Les Etats-Unis doivent cesser de bombarder le territoire de la République démocratique du Viet-Nam, retirer du Viet-Nam du Sud toutes leurs forces armées et celles de leurs alliés et donner au peuple vietnamien la possibilité de décider lui-même de son propre sort.

39. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) tient à rappeler que son gouvernement a proposé de réduire ses opérations militaires au Viet-Nam à condition que l'autre partie se déclare prête à en faire autant. Il demande au représentant de l'URSS s'il est disposé à agir dans ce sens auprès de l'autre partie.

40. M. MURAYA (Kenya) constate qu'au cours de la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement la croissance économique s'est intensifiée dans les pays développés, tandis qu'elle est restée presque stagnante dans les pays en voie de développement, producteurs de produits de base, qui ont vu le déficit de leur balance commerciale s'aggraver du fait des fluctuations des prix des matières premières, de la hausse des prix des produits manufacturés importés et des restrictions imposées par les pays développés à l'importation de produits des pays en voie de développement. Les mesures prises par les pays développés ont entraîné une diminution des liquidités internationales, ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt des prêts, que les pays en voie de développement ne peuvent plus supporter. Si cet état de choses se poursuit, les pays riches deviendront plus riches et les pays pauvres plus pauvres encore.

41. Les pays en voie de développement veulent augmenter leurs recettes en devises pour pouvoir pousser leur croissance économique indépendamment des considérations politiques et idéologiques des grandes puissances. Mais, dans leur commerce extérieur, ils se heurtent aux barrières douanières qu'opposent

à leurs articles finis ou semi-finis les pays qui prétendent leur vouloir du bien. Par leurs mesures de soutien des prix, de taxation, de subventions à des produits primaires, d'encouragement à la fabrication de produits synthétiques et de substitution, les pays développés ont mis en danger certains produits primaires importants des pays en voie de développement. Il ne suffit plus que les pays développés se préoccupent des problèmes des pays en voie de développement, tout en attendant de ceux-ci qu'ils se contentent indéfiniment d'aumônes. S'ils veulent agir, ils doivent ouvrir plus largement les marchés mondiaux aux produits d'exportation des pays en voie de développement et abolir les restrictions au commerce. C'est là une question extrêmement grave et urgente pour les pays en voie de développement, et il convient de prendre des mesures internationales pour réduire l'instabilité des prix et augmenter la capacité des pays en voie de développement à tirer des recettes en devises de leurs exportations. Mais celles-ci ne peuvent fournir qu'une faible fraction des fonds nécessaires au financement du développement, et les pays en voie de développement continueront donc à dépendre des courants de capitaux des pays développés, courants qu'il faut accroître.

42. Les pays en voie de développement sont conscients qu'ils doivent s'industrialiser pour permettre à leur économie de ne plus dépendre d'un ou de plusieurs produits primaires et des fluctuations des prix de ces produits. Mais, pour s'industrialiser et diversifier leur économie, ils ont besoin de capitaux, de main-d'œuvre qualifiée et de conseillers techniques étrangers. Jusqu'à présent, les pays en voie de développement n'ont guère pu recourir qu'à l'assistance économique bilatérale, qui, tout en étant bienvenue, a le défaut de n'être accordée que pour des projets déterminés, plutôt que pour un programme de développement d'ensemble, et à condition que le matériel et les techniciens ne proviennent que des pays donateurs, qui, somme toute, bénéficient davantage de cette aide que ceux qui la reçoivent.

43. Les investissements étrangers dont les pays en voie de développement ont besoin pour leur industrialisation ont créé des enclaves économiques étrangères qui réexportent la plus grande partie de leurs bénéfices. D'autre part, le fait que, dans les pays en voie de développement, le gros du secteur industriel soit dans des mains étrangères a de graves conséquences pour la main-d'œuvre locale. Celle-ci n'est pas rémunérée convenablement, la nationalisation des cadres, notamment, n'avance pas, si ce n'est pour certains postes supérieurs dépourvus de toute autorité réelle. La domination économique et politique qu'exercent les intérêts étrangers a souvent obligé les dirigeants politiques des pays en voie de développement à sacrifier des objectifs nationaux pour attirer et protéger les investissements étrangers. La croissance économique n'a de sens que si les habitants du pays en sont les principaux bénéficiaires, ce que l'aide bilatérale et les investissements privés n'ont pas permis jusqu'à présent. C'est pourquoi les pays en voie de développement voient un événement important pour leur progrès économique et social dans la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel que le Gouvernement du Kenya invite à s'établir à Nairobi.

44. M. Muraya fait observer que si le tourisme devient une source croissante de recettes de devises étrangères, il ne profite néanmoins que très peu à l'économie des pays en voie de développement, car la plupart des devises reviennent aux propriétaires étrangers des hôtels, compagnies aériennes et agences de voyage. L'ONU devrait aider les pays en voie de développement, qui ne disposent pas encore de ressources et de personnel qualifié dans ce domaine, à créer une industrie touristique locale, et les pays développés devraient encourager la coopération entre leurs compagnies aériennes et celles des pays en voie de développement et supprimer les restrictions de change pour faciliter les voyages de

leurs ressortissants. De leur côté, les pays en voie de développement devraient conclure entre eux des accords régionaux pour supprimer les formalités de douane et de police qui gênent le tourisme.

45. Le représentant du Kenya invite les pays développés à accorder leur aide financière à des conditions plus généreuses, et les pays en voie de développement à utiliser cette aide de manière plus judicieuse, afin que les dernières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement portent plus de fruits pour l'humanité tout entière.

La séance est levée à 17 h 35.